

DANS LE PUBLIC AUSSI, TOUT SALAIRE MÉRITE TRAVAIL



HAMILTON DE OLIVEIRA

Christian Gollier, professeur d'économie à l'université de Toulouse.

La droite a décrété « légitime » la hausse du prix de la consultation des médecins généralistes, passée à 20 euros. Mais qu'en est-il de la rémunération des infirmières, des fonctionnaires ou des agriculteurs, pour ne citer que quelques exemples qui risquent de poser problème dans un avenir proche ? Faute de nous expliquer ce qu'il entend par légitimité des revenus, le gouvernement s'expose

à voir s'aiguiser les appétits.

La valeur du travail est un des points de fixation dans la confrontation entre les différentes conceptions de notre société. Elle détermine l'essentiel du pouvoir d'achat des ménages. Elle fixe le partage de la richesse nationale et des risques qui sont associés à sa production. Malgré l'importance de l'enjeu, aucun gouvernement n'a osé définir sa notion de légitimité des revenus. La vacance du pouvoir sur ce sujet ouvre la porte au mieux à l'arbitraire, au pire à la loi du plus fort.

Deux logiques de légitimité s'affrontent. La première repose sur l'efficacité, tandis que la seconde s'appuie sur l'équité. Selon Adam Smith et Léon Walras, la structure des prix des biens et services doit permettre une meilleure allocation des ressources disponibles. Ainsi, selon cette logique d'efficacité économique, le salaire d'un travailleur doit être fixé au niveau de sa contribution marginale à la richesse nationale. De cette façon, les actifs s'orienteront vers le secteur le plus productif au regard de leurs aptitudes individuelles. La société valorisera au mieux les capacités de chacun. Et les entreprises seront encouragées à les employer.

Un des intérêts du système concurrentiel vient de sa capacité à conduire cette logique sans avoir besoin d'une intervention extérieure pour fixer ces salaires à leur niveau efficace, en tout cas en théorie.

Certes, l'inhumanité du capitalisme vient du fait qu'il traite le travail comme si c'était un bien comme un autre. Voir son travail faiblement valorisé par la société est déshonorant, et le chômage est une tragédie ! Il est scandaleux que le capitalisme traite le travail comme n'importe quel autre bien, mais c'est le moins mauvais des systèmes pour organiser la vie en communauté de plusieurs milliards d'êtres humains. L'assurance-chômage et le salaire minimal peuvent aider à réduire les risques individuels et l'injustice sociale. Mais ils créent des inefficacités puisqu'un certain

nombre de postes de travail créateurs d'une richesse nette positive ne seront pas proposés, car non rentables au salaire en vigueur. Il faut donc établir un compromis entre efficacité productive, partage des risques et équité sur le marché du travail.

Reste qu'une part considérable de l'économie française est préservée de la concurrence. Dans des secteurs aussi variés que la santé, l'énergie ou l'enseignement, la « vérité des prix » ne peut émerger de la confrontation de l'offre et de la demande. L'Etat serait alors bien avisé de définir la légitimité des rémunérations dans ces secteurs en se référant à la valeur économique des services offerts. Comme la population accorde une valeur importante à la qualité des soins et de l'école, il est économiquement « légitime » d'offrir des rémunérations attractives pour inciter l'élite de notre jeunesse à se former à ces métiers à forte valeur ajoutée. Il ne faudrait pourtant pas que l'Etat signe dans ces secteurs des chèques en blanc : comme l'utilisateur ne paie pas les services dont il bénéficie, le prestataire de ces services n'est pas incité à lui offrir le meilleur rapport qualité-coût. Une rémunération uniforme sans référence à la qualité des services conduit à la démotivation des acteurs, à un navrant gaspillage des savoir-faire et à une réduction de leur contribution à la création de valeur. La légitimité de la hausse des rémunérations dans ces secteurs non marchands ne peut donc être envisagée qu'accompagnée d'un contrôle de la qualité des services.

La fonction publique ne pourra retrouver de légitimité que si elle s'engage résolument dans ce débat combinant l'évaluation de la contribution de chacun de ses services au bien-être de la population avec la mise en œuvre de mécanismes incitant chaque agent public à offrir un service de qualité. Cette réforme de l'Etat, que tout le monde appelle de ses vœux, nécessite avant tout de clarifier cette notion de rémunération légitime. Sans accord préalable sur ce thème, on peut anticiper que certains conserveront pour longtemps encore prébendes et droits acquis. Au détriment de l'efficacité et de la croissance.

*« Une
rémunération
uniforme, sans
référence à
la qualité des
services, conduit
à la démotivation
des acteurs. »*

+WWW
lexpansion.com
Retrouvez
toutes les
chroniques
sur notre
site.